Un souffle numérique pour les inventaires

La chronique Point de mire reflète la position d'Action patrimoine dans certains dossiers chauds. Cet automne, elle offre quelques pistes de solution numériques pour uniformiser et mieux diffuser les inventaires du patrimoine bâti au Québec.

Les inventaires sont un pilier essentiel de la préservation du patrimoine bâti pour les générations futures. Leurs objectifs sont de répertorier et de documenter l'ensemble des bâtiments qui présentent un intérêt patrimonial sur un territoire donné. Ils peuvent donc inclure à la fois les bâtiments classés et cités, mais également ceux qui ne disposent d'aucune protection juridique. Ils permettent aux élus, au personnel municipal ainsi qu'aux citoyens de prendre conscience de la valeur patrimoniale et de la richesse de leur milieu de vie. Hélas, les difficultés persistantes dans la gestion du patrimoine immobilier au Québec laissent croire que cet outil pourrait être utilisé plus efficacement, par exemple pour identifier les bâtiments à préserver et anticiper les menaces. Des solutions numériques pourraient-elles être envisagées ?

Une remise en question

Déposé le 3 juin dernier, le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021* a pour sujet, entre autres, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier. Trop souvent dénoncées par les différents acteurs du milieu, les lacunes dans la gestion du patrimoine bâti au Québec y sont mises de l'avant. Parmi les constats soulevés par le Vérificateur général du Québec (VGQ), on note l'absence d'une vision globale en matière de patrimoine immobilier, l'insuffisance d'information qui permettrait de mieux intervenir sur les bâtiments patrimoniaux, le manque d'appui aux municipalités, mais également « le portrait incomplet et la qualité variable » des inventaires.

En effet, les conclusions du rapport au sujet des inventaires sont peu réjouissantes. Le troisième constat du VGQ fait référence à la Loi sur le patrimoine culturel qui stipule que « le ministre contribue à la connaissance du patrimoine culturel notamment par la réalisation d'inventaires. Il en établit le mode de réalisation, de consignation et de diffusion » (2011, c. 21, a. 8). En plus de faillir à cette tâche, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ne s'assure pas que les inventaires réalisés soient mis à jour ni versés dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ).

Ce constat du VGQ implique qu'aucun mécanisme n'est mis en place pour s'assurer que les municipalités ou MRC rendent accessible le contenu des inventaires au public. Ainsi, il est possible qu'une municipalité ait les informations, mais ne les diffuse pas en ligne. Les raisons de cette décision peuvent varier : réticence de certains propriétaires, crainte que d'éventuels acheteurs soient refroidis par une demeure ayant une valeur patrimoniale, difficulté d'assurer un bâtiment ayant une telle valeur, etc. Dans d'autres cas, l'inventaire a été réalisé par la MRC, qui ne détient pour sa part aucun pouvoir réglementaire. Dans ce cas, les municipalités sont libres de considérer ou non le travail réalisé par la MRC lors de la rédaction ou l'adoption de leurs règlements d'urbanisme.

Les répercussions concrètes de ces constats sont que les inventaires sont partiels ou très détaillés, bien ou peu documentés, parfois mis à jour et parfois accessibles. En résumé, il n'y a aucune constance exigée ni dans la réalisation des inventaires ni dans l'information diffusée. Sans parler des municipalités ou des MRC qui n'ont tout simplement pas d'inventaire. Pour ces raisons, il s'avère que les inventaires du patrimoine bâti au Québec ne sont pas pleinement utilisés.